

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille dix-neuf,
le 2 avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des Ajoncs de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 MARS 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 AVRIL 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°50-2019 – FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) 2019

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 5 mars 2019, et en application des révisions approuvées de Transfert de charges et de Solidarité « GEMAPI », M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le montant des Attributions de Compensation 2019.

Révisions des Attributions de Compensation (AC)	Montant AC 2018	Révision Transfert de charge GEMAPI	Révision Solidarité GEMAPI	Montant AC 2019
AC positive versée aux communes				
Ambon	105 321 €		-4 071 €	101 250 €
Arzal	72 384 €		-2 853 €	69 531 €
Billiers	7 855 €		-1 255 €	6 600 €
La Roche Bernard	23 081 €		-554 €	22 527 €
Le Guerno	15 663 €	-1 569 €		14 094 €
Muzillac	477 415 €		-6 206 €	471 209 €
Nivillac	19 687 €		-6 825 €	12 862 €
Péaule	56 334 €	-6 311 €		50 023 €
Total AC positives	777 740 €	-7 880 €	-21 764 €	748 096 €
AC négative versée par les communes				
Damgan	-85 464 €	-20 425 €		-105 889 €
Marzan	-13 356 €		-3 863 €	-17 219 €
Noyal-Muzillac	-4 824 €	-2 181 €		-7 005 €
Saint-Dolay	-65 981 €		-4 859 €	-70 840 €
Total AC négatives	-169 625 €	-22 606 €	-8 722 €	-200 953 €
Total AC	608 115 €	-30 486 €	-30 486 €	547 143 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants des Attributions de Compensation pour l'année 2019 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/19
Le Président,

